

L'adaptation aux réalités particulières:
Hommes subissant de la violence conjugale.

« *Entreprendre l'inclusion et la visibilité* »

Propositions pour le *Plan d'action gouvernemental*
en matière de violence conjugale
Présenté au comité interministériel
le 18 mai 2011

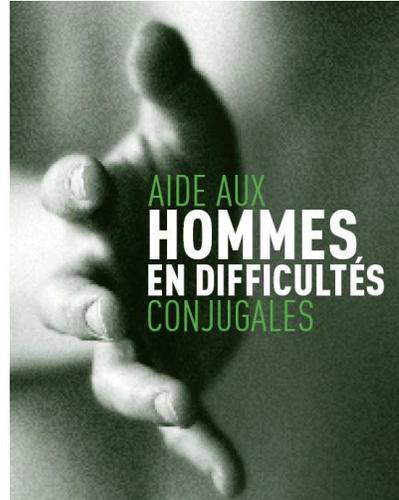
Yves C. Nantel, t.s.
Coordonnateur général
SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC)

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC)	1
Mission de l'organisme	1
Les grands mandats du SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC)	1
Motifs de consultation entre avril 1988 et mars 2011	2
Postulat en matière de violence conjugale	2
Profil de l'homme subissant de la violence conjugale	3
Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale.....	4
Table de concertation en violence conjugale de Montréal	5
Éléments à considérer.....	6
Quelques données statistiques	7
Constats 2011 du plan d'action 2004-2009	8
À cœur d'homme : réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence	12
Quelques difficultés et obstacles.....	14
Besoins des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.....	16
Orientations pour améliorer l'intervention	17
Recommandations et propositions.....	18
Continuum portant sur la violence conjugale	23

Présentation du SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC)

Le SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC) offre des services auprès des hommes en matière de violence conjugale depuis 1986.



Service d'aide aux conjoints (SAC)
10 000, rue Lajeunesse, bureau 230
Montréal (Québec) H3L 2E1
Tel : 514 384-6296, courrier électronique : ServiceAideConjoints@bellnet.ca
www.ServiceAideConjoints.org

Mission de l'organisme

Le SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC) est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux hommes vivant des difficultés conjugales ou en situation de rupture de couple dans une perspective d'intervention, de sensibilisation, de responsabilisation et de prévention de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.

Les grands mandats du SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC)

1. Agir en amont des problèmes auprès des hommes en difficultés conjugales afin de prévenir la violence conjugale;
2. Dépister les situations à risques (rupture, conflits conjugaux récurrents);
3. Intervenir en actualisant des principes de responsabilisation, d'accessibilité et d'adaptation aux diverses réalités rencontrées ;
4. Actualiser des stratégies de sensibilisation en lien avec la mission;
5. Renforcer le continuum de services auprès des hommes en matière de violence conjugale et familiale, sans égard à l'orientation sexuelle;
6. S'engager auprès des communautés.

Motifs de consultation entre avril 1988 et mars 2011

Nous recueillons des données en fonction des situations liées à la consultation depuis plus de vingt ans. La précision de la catégorie est déterminée suite à quelques rencontres d'évaluation. La typologie précise les situations à risques de violence. Les hommes identifiés comme subissant de la violence doivent être dans le rôle de victime dans le continuum de la violence (voir annexe), présentés les éléments caractérisant le profil de l'homme subissant de la violence conjugale et avoir vécu de la violence physique. Ce qui exclut les agresseurs, les violences mutuelles et la violence réactionnelle.

Rupture	46%	environ 77 hommes par an
Conflits	41%	environ 70 hommes par an
Jalousie	6%	environ 10 hommes par an
Subissant de la violence conjugale	7%	environ 13 hommes par an

Postulat en matière de violence conjugale

La violence conjugale repose sur une analyse sociale des rapports de pouvoir et de domination qui tient compte des méfaits et des conséquences de la socialisation basée sur le sexisme, le patriarcat, l'homophobie, l'hétérosexisme ainsi que de la transmission intergénérationnelle.

Le but de la violence exercée est de contraindre un(e) partenaire à se conformer à la volonté de l'autre ou de maintenir la victime dans un climat de tension, de terreur et de domination. L'individu qui l'exerce choisit divers moyens pour dominer l'autre, maintenir un rapport inégal et affirmer son pouvoir sur elle: ce qui constitue l'essence même de la violence.

(Sources : Inspiré de la politique d'intervention en matière de violence conjugale, «Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale», Québec, 1995.

Inspiré d'un document d'Isabelle Maleux: agente socio-communautaire, poste de quartier 27 du SPVM, Montréal, Québec.

Inspiré de l'énoncé des principes et valeurs d'À cœur d'homme: Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, octobre 2000.)

Profil de l'homme subissant de la violence conjugale

- Nie ses propres besoins et endosse ceux de la conjointe;
- Doute de ses perceptions;
- Vit une destruction de son identité personnelle;
- Éprouve un sentiment d'aliénation et de confusion;
- Ressent de l'isolement et une incapacité de se faire reconnaître;
- Ressent de l'impuissance;
- Se perçoit dans un rôle de protecteur;
- Culpabilise de ne pouvoir secourir l'autre;
- Se tourmente pour la sécurité des enfants;
- S'implique grandement auprès des enfants;
- Surinvestissement affectif auprès des enfants;
- Cherche des solutions afin d'éviter de contrarier l'autre;
- Apporte du support émotif et de la compassion envers la conjointe;
- Il est coincé dans des situations paradoxales;
- Utilise des stratégies de retrait et d'évitement;
- Banalise les comportements de l'autre;
- Vit une perte de son identité sociale.

Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale

Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale 1995

Lors de la rédaction de la Politique gouvernemental d'intervention en matière de violence conjugale, notre organisme fût invité à participer à une démarche de consultation portant sur diverses réalités «marginales» rencontrées sur le terrain. Les questionnements sur la réalité des hommes subissant de la violence conjugale portaient sur les caractéristiques selon l'orientation sexuelle, ainsi que sur la pertinence d'inclure ces situations dans une action globale, cohérente, complémentaire et concertée de tous les acteurs appelés à mener des actions pour contrer la violence conjugale. Était-il préférable d'intégrer ou d'exclure ces problématiques vécus par quelques hommes?

La Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale est un engagement à agir contre la manifestation de la violence à l'égard des femmes tout en accordant une importance significative à l'adaptation aux réalités particulières. Il est affirmé « qu'il est impératif de rendre les services accessibles aux populations des régions éloignée ou isolées géographiquement, de les adapter aux besoins de clientèles particulières comme...les gais, les hommes violentés et leur conjointes, et d'assurer l'efficacité des interventions. »p.11 Ainsi, la décision fût d'inclure ces «réalités particulières» dans les orientations gouvernementales.

Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Dans le Plan d'action gouvernemental, nous ne remarquons aucune préoccupation pour la problématique des hommes subissant de la violence, sans égard à l'orientation sexuelle. Elle se limite à l'engagement général de l'énoncé 56, soit «Améliorer la connaissance des besoins des clientèles vivant des réalités particulières afin que les intervenantes et les intervenants puissent adapter leurs interventions et leurs outils aux réalités de ces clientèles.» Les objectifs visés sont «d'assurer la sécurité et la protection des victimes et de leurs proches. Intégrer dans les pratiques professionnelles la préoccupation d'adapter les interventions à la réalité des clientèles particulières.»

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2004-2009 fait état du soutien financier accordé aux réalisations du Comité permanent des Réalités particulières en violence conjugale de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal et du Comité permanent des Communautés ethnoculturelles. Aucune mention spécifique n'est soulignée concernant les hommes subissant de la violence conjugale et ce, sans égard à l'orientation sexuelle. (Voir page 56)

Table de concertation en violence conjugale de Montréal

Ainsi, la Table de concertation montréalaise a fait preuve d'initiatives pour amorcer l'amélioration des interventions et des pratiques auprès de personnes connaissant des «réalités particulières». Quelques activités furent réalisées par le groupe de travail sur les réalités particulières concernant les femmes lesbiennes, les femmes sourdes et les hommes subissant de la violence conjugale.

1. Colloque: Différents visages de la violence conjugale (avril 2006). Deux journées d'échanges en atelier et en groupe sur quelques réalités particulières (femmes sourdes; lesbiennes; hommes subissant de la violence conjugale et femmes des communautés ethnoculturelles).
2. Capsules vidéo de sensibilisation et d'information sur quelques réalités particulières en violence conjugale (lancement le jeudi 16 octobre 2008). Suite au colloque de 2006, des capsules furent produites sur les trois réalités particulières, pour les intervenantes et les étudiantes, afin de réduire l'invisibilité et l'exclusion de ces réalités. Les trois organismes concernés par ces problématiques ont dû contribuer financièrement à la réalisation du projet et présentent leur capsule sur leur site web respectif.
3. Journée d'étude sur les hommes subissant de la violence conjugale (4 décembre 2008). Une journée de sensibilisation et d'échanges entre les membres de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal et le SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC). La table de concertation souhaitait permettre la tenue de débat et améliorer la connaissance des pratiques. Il fût conclu que cette problématique soulève des malaises et que les services ne sont pas adaptés. Il est suggéré d'éviter le développement de formation pertinente pour l'instant.
4. Des journées d'études, avec les deux autres organismes du groupe de travail connaissant des besoins particuliers ou des situations spécifiques, furent aussi tenues avec les membres de la table de concertation.

Éléments à considérer

Lors de la journée d'étude du 4 décembre 2008, sur « les hommes violentés en contexte conjugal », tenue par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal, plusieurs réflexions furent suscitées sur les besoins et les enjeux spécifiques à ces réalités. Ainsi, parmi les principaux malaises soulevés ou ressentis lors d'une discussion sur la thématique des hommes subissant la violence conjugale, nous retrouvons :

- Enjeux politiques :
 - Risque d'effacer les questions de genre et les rapports sociaux de sexe dans l'analyse de la violence conjugale et de ne plus considérer cette problématique dans une perspective de rapports de pouvoir et d'inégalités des femmes par rapport aux hommes.
 - Menace les acquis des femmes quant à la reconnaissance de la problématique de la violence conjugale qui touche une très grande majorité d'entre elles - danger de noyer le message.
 - Danger de récupération politique du message par des masculinistes. Ceci nous éloignerait dangereusement de l'analyse des réels besoins sociaux des hommes subissant la violence conjugale.

- Enjeux financiers :
 - Compétition pour le financement des organismes œuvrant auprès des hommes au détriment des organismes œuvrant auprès des femmes.

- Enjeux sociaux :
 - Pour plusieurs personnes, la réalité vécue par les hommes violentés constitue une anecdote et non une problématique réelle,
 - Pression sociale des professionnels de ne pas aborder la question,
 - Boîte de Pandore : importance de présenter un portrait complet de la situation. Ceci devient même une exigence dans la mesure où nous pensons échanger sereinement sur cette question et pousser plus avant la réflexion
 - Absence d'outils de dépistage, d'évaluation et d'intervention. Risque d'être berné par des manipulateurs,

Quelques données statistiques

- **Source : Centre canadien de la statistique juridique 2009 « La violence familiale au Canada : un profil statistique »**

Les données de l'Enquête sociale générale de 2004 menée au Canada entre 1999 et 2004 indiquent que durant cette période, 6% de la population canadienne masculine et 7% des canadiennes sont victimes de violence conjugale physique.

Les données de l'Enquête sociale générale de 2009 ont révélé que la violence conjugale autodéclarée est stable depuis 2004 :

- Comme en 2004, 6% des Canadiens (femmes et hommes) ayant eu un conjoint ou un ex-conjoint ont déclaré avoir été agressés physiquement ou sexuellement par ce dernier au cours des cinq années précédant l'enquête. (Page 5)

- Entre 2000 et 2009, les hommes risquaient le plus d'être tués par leur partenaire en union libre (66%) alors que les femmes risquaient un peu plus d'être tuées par leur mari (39%) que par leur partenaire en union libre(33%). (Page 6)

- **Source : Ministère de la Sécurité publique 2011 « Statistiques 2009 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec »**

- Entre 2000 et 2009, le nombre d'infractions par 100 000 hommes a augmenté presque annuellement pour une hausse totale de 23% comparativement à 2% pour les femmes. Parmi les facteurs explicatifs, mentionnons une prise de conscience du fait qu'ils peuvent aussi être des victimes de cette forme de violence et demander de l'aide. (Page 8)

- Les hommes victimes ont été plus souvent blessés que les femmes avec un couteau ou un autre objet pointu (9% comparativement à 2%), avec un objet contondant (7% comparativement à 3%) et avec une autre arme (5% comparativement à 2%). (Page 14)

- **Source : Ministère de la Sécurité publique 2010, « Statistiques 2008 sur la criminalité commise dans un contexte de violence conjugale au Québec »**

Tableau 6 - Profil des victimes d'infractions contre la personne commise dans un contexte conjugal, Québec, 2008

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femmes	14 242	82,2
Hommes	3 079	17,8

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Constats 2011 du plan d'action 2004-2009

1. La prévention et la promotion: « *La promotion de rapports égaux entre les femmes et les hommes et de modèles relationnels basés sur le respect des droits de la personne, le respect des différences et la responsabilité individuelle constitue l'élément central de cette démarche. La prévention représente le premier axe d'action afin d'apporter une solution durable à la problématique de la violence conjugale et d'enrayer ses causes.* » Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.7.

La problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, n'est pas intégrée aux diverses activités de communication auprès des médias, du milieu scolaire, du ministère de la Famille et des Aînés. L'invisibilité de cette problématique persiste dans l'ensemble des mesures réalisées depuis 1995.

2. Le dépistage et l'identification précoce: « *Le dépistage consiste à reconnaître les indices de la violence conjugale et à créer un climat de confiance propice à amener les victimes et les conjoints violents à dévoiler leur situation et à se mobiliser pour la changer. Il permet aux victimes de briser le silence qui entoure leur situation. Il permet aussi de diminuer les risques de voir se produire de nouvelles agressions, d'arrêter l'escalade de la violence et de réduire les conséquences pour l'ensemble des personnes touchées.* » Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.29 .

L'invisibilité de cette problématique persiste dans l'ensemble des mesures réalisées depuis 1995. Aucune action pour favoriser la connaissance de cette problématique ou de soutenir l'évaluation et la référence. Aucun protocole régional ou provincial n'existe et l'organisme SOS violence conjugale n'a reçu aucune formation. Il achemine l'appel des hommes subissant de la violence conjugale vers des services de deuxième ligne.

3. L'intervention psychosociale: « *Le troisième axe d'intervention... vise l'intervention psychosociale auprès des personnes touchées par la violence conjugale. En effet, ces personnes ont de nombreux besoins en matière de sécurité, de protection, d'aide, de soutien, d'écoute, d'information et d'accompagnement dans leurs démarches psychosociales ou judiciaires, d'orientation vers des ressources appropriées à leur situation, etc. Ces besoins varient selon la réalité personnelle, familiales, sociale, économique, culturelle des victimes, selon leur âge et selon leur état physique et mental. Ainsi, pour assurer une intervention efficace, il faut que des ajustements soient apportés sur le plan de l'accueil, de la référence et de l'intervention auprès des victimes de violence conjugale, des enfants et des conjoints violents dans les différentes ressources psychosociales.* » Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.32.

La problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, n'est pas intégrée à l'approche globale de la violence conjugale et à la compréhension commune de l'intervention.

Cette problématique est porteuse du TABOU absolu dont il faut préserver une distance et promouvoir l'évitement. Conséquemment, l'invisibilité de cette problématique persiste dans l'ensemble des mesures réalisées depuis 1995 et l'exclusion semble la norme. Les besoins de base concernant la sécurité, l'aide, le support et l'accompagnement sont généralement transposés aux conjointes violentes. Des situations insolites et paradoxales sont ainsi rencontrées. Ces actions réduisent l'efficacité et la légitimité des interventions en matière de violence conjugale pour l'ensemble des membres de la famille.

4. L'intervention judiciaire et correctionnelle : *«L'intervention judiciaire et correctionnelle vise à assurer la sécurité de la victime et celle de ses proches. Elle permet de redonner aux victimes le pouvoir sur leur vie, dans le respect de leur dignité et de leur cheminement personnel. Elle cherche également à briser le cycle de la violence, à responsabiliser les agresseurs face à leurs comportements violents et à prévenir la récurrence. Les victimes doivent être encouragées à demander l'aide des autorités judiciaires. Elles doivent être soutenues dans cette démarche afin de réduire le taux d'abandon des poursuites criminelles.»* Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.38.

Les diverses mesures mises en place depuis 1995 s'adressent à des organismes ou des institutions qui encadrent des services aux victimes ou aux agresseurs sans spécification pour l'identité de genre de la personne (homme ou femme), ce qui peut laisser croire à une intervention plus apte à répondre aux besoins de sécurité ou de prévention de la récurrence. Dans l'application cependant, les procédures sont orientées systématiquement selon le genre de telle sorte que l'homme est toujours responsable de la violence. Ainsi, l'invisibilité de la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, est encore présente et sujette aux difficultés d'intervention rapide dans des situations complexes. L'ensemble de procédures sont liées à des directives élaborées en fonction de données générales et normatives. L'intégration des diverses réalités masculines et de leurs besoins spécifiques face à des situations de violence conjugale demeure une nécessité. Jusqu'à maintenant l'amélioration des connaissances et les formations pertinentes pour inclure ces réalités n'apparaissent pas dans les mesures réalisées.

5. L'adaptation aux réalités particulières : *«Le problème de la violence conjugale demeure fondamentalement le même pour toutes les victimes, qu'elles soient québécoises d'origine, immigrantes, membres d'une communauté culturelle, membres des Premières nations ou Inuits, qu'elles habitent une région rurale ou urbaine, qu'elles aient des limitations fonctionnelles ou qu'elles soient âgées, qu'elles soient hétérosexuelles, gaies, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres. Le cinquième axe poursuit l'objectif d'adapter les interventions aux besoins des clientèles en tenant compte des réalités et des ressources selon les régions.»* Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.49.

La problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, n'est pas intégrée dans l'énoncé ci-haut du bilan 2004-2009 décrivant l'axe: l'adaptation aux réalités particulières. Pourtant «les gais et les hommes violentés forment une clientèle particulière face aux problèmes de la violence conjugale.» Politique d'intervention en matière de violence conjugale. p.46.

Une absence ou un oubli qui illustrent la marginalisation, l'exclusion, la distance et l'invisibilité de toutes les réalités en violence conjugale vécues par les hommes qu'ils soient québécois d'origine, immigrants, membres d'une communauté culturelle, membres des Premières nations ou Inuits, qu'ils habitent une région rurale ou urbaine, qu'ils aient des limitations fonctionnelles ou qu'ils soient aînés, hétérosexuels, gais, bisexuels ou transgenres.

De même, aucune action spécifique n'est retenue dans la mesure 56 en lien avec la problématique des hommes subissant de la violence conjugale. La seule action répertoriée dans le bilan 2004-2009 concerne les réalisations entreprises avec la collaboration du groupe de travail de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal et le SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC) qui a fourni l'expertise nécessaire aux projets. Le nom de notre organisme communautaire est omis dans l'énoncé des réalisations montréalaises à la page 56 pour la mesure 56.

6. Les conditions essentielles à la réussite des actions: «*La politique d'intervention en matière de violence conjugale mentionne trois conditions essentielles à la réussite des actions afin de contrer plus efficacement la violence conjugale. Il s'agit de la concertation intersectorielle, des statistiques en matière de violence conjugale et de l'évaluation du risque de dangerosité. Basées sur une compréhension commune de la problématique de la violence conjugale, ces conditions doivent reposer sur la sensibilisation et la formation des intervenantes et des intervenants afin qu'ils puissent contribuer, dans la limite de leurs responsabilités respectives, à la lutte contre la violence conjugale. Elles doivent également être appuyées par l'implantation d'outils permettant d'assurer la sécurité des victimes et des proches.*» Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.60

La consolidation de la concertation intersectorielle n'a pas encore permis d'assurer la complémentarité des services et la cohérence des interventions. Les services de 1^{ère} ligne sont peu nombreux pour les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle. Il existe un manque de ressources pour accueillir ces hommes, soutenir, évaluer, informer, les accompagner dans les démarches judiciaires ou les orienter vers les ressources appropriées. Les policier(e)s et les intervenant(e)s de divers milieux sont confrontés à des situations complexes et à des récits ambigus ou contradictoires qui nécessitent une évaluation approfondie.

De plus, l'ensemble des acteurs masculins en matière de violence conjugale affirment être victime de l'autre et tente de démontrer ardemment leurs prétentions. La difficulté de bien évaluer les situations nécessitent plusieurs rencontres d'évaluation. De plus, la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, est invisible, méconnue et fait face à l'intériorisation des attentes des modèles sexués qui nie qu'un homme puisse subir de la violence conjugale.

Pourtant, plusieurs intervenant(e)s des CSSS, des Centres jeunesse de Montréal en protection de la jeunesse (DPJ) et des services communautaires nous disent rencontrer des clientèles masculines subissant de la violence conjugale.

L'absence de services reconnus repose sur une absence de connaissance de la problématique et un dépistage inexistant. Ce qui contribue à maintenir le silence et la suspicion. D'ailleurs, il est convenu que ce n'est pas une priorité institutionnelle et que le problème est peu digne d'attention pour les intervenant(e)s. Il est préférable d'éviter d'identifier une situation problème sans avoir les références et les solutions appropriées. Peu d'organismes pour hommes sont reconnus compétents pour offrir les services adéquats. Conséquemment, l'efficacité des pratiques est inconnue et la peur de soutenir involontairement un agresseur demeure très contraignante devant un homme subissant de la violence conjugale.

Les statistiques actuelles en matière de violence conjugale démontrent plus efficacement l'existence de la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, en respect des limites et des contraintes présentes. Elles contribuent toutefois à nourrir la confusion entre les différentes dynamiques de violence en soutenant une vision binaire des réalités qui s'appuie sur la complémentarité du modèle social de rapports conjugaux, soit l'archétype de «la Belle et de la Bête». Qui est la Belle et qui est la Bête? Un seul choix admissible...à moins d'être excentrique, inadapté socialement et sujet à des questionnements éthiques.

Cette vision réductrice est fondamentalement hétérosexiste et crée une spirale d'incompréhensions face à des conjoints de même sexe ou à un homme subissant de la violence conjugale. Cet archétype, grandement intériorisé, semble hautement valorisé chez les enfants, les jeunes adultes et leurs familles. Pourtant, les modèles de rapports conjugaux et familiaux sont multiples. La diversité des réalités culturelles, sociales, familiales, homosexuelles, hétérosexuelles et des rapports de genre sont des facteurs de vulnérabilité qui sont propices à des luttes de pouvoir complexes. D'autres facteurs liés aux conditions de vie; à des limites physiques; à des difficultés en santé mentale et à des détresses psychologiques sont aussi existants chez les hommes. Qui est la personne violente dominatrice et qui est contraint à la volonté de l'autre? Et comment?

7. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi : «L'évaluation de la mise en œuvre ainsi que des programmes et des services offerts aux victimes, aux enfants exposés et aux conjoints ayant des comportements violents s'avère essentielle. De plus, le comité interministériel doit veiller à la cohérence des actions gouvernementales en matière de violence conjugale en concertation avec les organismes communautaires, gouvernementaux, para gouvernementaux et de recherche membres de son comité-conseil.» Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009, p.63.

Les mesures adoptées et les réalisations pour contrer efficacement la violence conjugale ont bénéficié des actions concertées du comité interministériel. La problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, n'a pas encore bénéficié de l'intérêt du comité interministériel, après plus de quinze ans de mise en œuvre de la politique interministérielle en matière de violence conjugale. Cette problématique demeure marginalisée invisible ou évitée même si les conséquences sont coûteuses sur le plan humain, social et économique. Les conséquences sont aussi terribles pour les enfants exposés à une violence qui est non-reconnue, secrète et qui s'actualise souvent de façon à détruire la loyauté ou le lien d'attachement envers un père aimant. Veut-on vraiment respecter l'engagement de 1995 d'inclure les diverses réalités des hommes subissant de la violence conjugale?

Il est essentiel de favoriser une implication plus grande des organismes intervenant auprès des hommes en matière de violence conjugale afin d'entreprendre une réelle collaboration pour contrer et prévenir la violence conjugale. Les pistes d'actions devraient tenir compte du fait que les hommes font partie de la solution et qu'ils sont impliqués dans des situations conjugales et familiales complexes où toutes les formes de violence sont inacceptables.

À cœur d'homme : réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

Le regroupement provincial des organismes communautaires intervenant auprès des hommes en matière de violence conjugale et familiale, A cœur d'homme: réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence a participé à de nombreux projets de recherches, de concertations et de consultations. Le regroupement a déposé deux mémoires portant sur la question de l'égalité des sexes.

Un premier intitulé « La socialisation conservatrice : facteur d'aliénation et de dualisation » en janvier 2005 abordait la division des rôles, la construction du masculin, les effets de cette socialisation conservatrice et proposait quelques orientations dont : Éviter de poser les problématiques sociales sous forme de dualité entre les genres; dénoncer l'homophobie; favoriser chez tous les individus des rapports et des stratégies de communication fondés sur des

principes d'égalité, de respect et de collaboration; dénoncer les discours sexistes et misandriques.

Un deuxième fût présenté en février 2011 et aborde les disparités entre les hommes et les femmes en matière de violence conjugale qui se manifestent dans les dynamiques de violence, la sévérité et les types d'agression, les dynamiques de pouvoir, les dimensions transgénérationnelles et les stéréotypes sexuels. Des recommandations sont précisées afin que toutes les personnes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal, et ce, sans égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'origine culturelle, aient accès à des services d'aide spécialisés et adaptés à leurs besoins; de manière à réduire l'incidence de la violence conjugale sur les inégalités entre les femmes et les hommes, tout en favorisant l'implication de tous les acteurs concernés, que le prochain plan d'action contienne des mesures permettant de développer la prévention de la violence conjugale en lien avec les diverses dynamiques de pouvoir et de violence; que les mesures visant spécifiquement la sécurité des femmes et le respect de leur intégrité tiennent compte également des besoins des clientèles vivant des réalités particulières reconnues dans les politiques publiques mais, qui se retrouvent marginalisées par rapport au modèle d'intervention priorisé. En particulier, les hommes subissant de la violence conjugale qui se retrouvent dans une dynamique de domination et dont la sécurité est compromise.

Par ailleurs, le CRI-VIFF a publié, en 2010, les résultats de la recherche «services d'aide en matière de violence conjugale: état de la situation et besoins prioritaires» à laquelle les membres du regroupement ont participé. Parmi les besoins prioritaires perçus par les répondants, l'adaptation des services aux hommes vivant des réalités particulières est retenu afin de mettre en place des politiques et des programmes pour les hommes vivants des réalités particulières (90,5%); d'offrir des services aux conjoints ayant des comportements violents issus des populations immigrantes (81,8%); et aux hommes victimes de violence conjugale (77,3%). P.51. Or, dans la conclusion du rapport de recherche du CRI-VIFF, on reprend seulement les préoccupations communes des maisons d'hébergement et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents sous la forme suivante : La prise en considération des réalités particulières vécues tant par les femmes victimes de violence conjugale, que par les hommes ayant des comportements violents. P.53.

Quelques difficultés et obstacles

Les réalités des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, sont des problèmes complexes qui s'enlisent dans un enchevêtrement de résistances. L'invisibilité perpétuelle de ces réalités sociales particulières maintient une absence de reconnaissance des besoins et une marginalisation des problèmes rencontrés. Les hommes aux prises avec la violence conjugale sont ainsi condamnés à un vécu d'isolement, d'indifférence et de désespoir secret. Par ailleurs, les données statistiques démontrent l'existence de ces réalités sociales et les échanges entre des intervenant(e)s de divers milieux confirment le vécu d'hommes subissant de la violence conjugale.

Le SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC) a voulu profiter des activités soulignant son 25^e anniversaire pour entreprendre une réflexion sur l'intervention auprès des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle. Ainsi, deux journées d'échanges furent organisées pour mieux cerner ces réalités dites particulières dans un contexte de violence conjugale tout en favorisant l'identification et l'avancement des pratiques. Nous voulons connaître les difficultés et les contraintes rencontrées afin de mieux répondre aux besoins. Nous avons un objectif de partager sur les diverses interventions et les adaptations effectuées ou jugées nécessaires face à cette problématique et nous voulons aussi voir comment favoriser l'émergence d'une communauté de pratique.

Sous le thème de la violence conjugale au sein des couples de même sexe; la première rencontre fut tenue le 01 mars 2011 avec divers représentants d'instances institutionnelles comme le service de police de Montréal, CSSS, le milieu universitaire, CAVAC, des groupes communautaires des communautés gaies, lesbiennes et transgenres, des militants gais et aussi de travailleurs de rue dans le village gai impliqués en prévention du VIH/Sida.

Une deuxième s'est tenue le 19 avril 2011 avec divers représentants d'instances institutionnelles comme le service de police de Montréal, DPJ, le milieu universitaire, CAVAC, des groupes communautaires intervenants auprès des hommes en matière de violence conjugale, l'hébergement pour hommes avec enfants et la présence d'un homme hétérosexuel ayant subi de la violence conjugale. Elle abordait le thème des hommes subissant de la violence conjugale.

Les invité(e)s nous ont formulé plusieurs commentaires positifs et les objectifs proposés furent généralement atteints soutenant un vif intérêt de poursuivre l'amélioration des pratiques auprès des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.

Une fiche synthèse fut rédigée pour permettre à chaque invité(e) de faire un retour sur les contenus échangés et de sauvegarder les éléments pertinents. Voici quelques réflexions retenues. La peur, l'insécurité de parler de violence conjugale, l'isolement, les préjugés sont des obstacles majeurs pour le

dévoilement de la violence chez les conjoints de même sexe. La violence physique serait valorisée chez les hommes gais et l'homophobie intériorisée expliquerait une ségrégation dénigrante et agressive contre les «mauvais gais». Des intervenant(e)s ont parlé de situations dans lesquelles ils devaient travailler avec l'agresseur et la victime. Par ailleurs, lorsque les deux individus se disent victime, nous sommes devant un problème pour identifier le «mauvais». Le milieu LGBT est mobilisé principalement vers les transformations sociales et la reconnaissance des droits, mais l'égalité dans les rapports conjugaux est une revendication féministe reconnue comme hétérosexuelle. Par ailleurs, on vise à une responsabilisation individuelle, même au niveau relationnel. Conséquemment, la violence conjugale entre conjoints de même sexe est invisible.

Les hommes, sans égard à l'orientation sexuelle, vont souvent attendre de vivre des cas de violence extrême avant de reconnaître qu'il y a peut-être un problème de violence. De plus, les hommes sont socialisés comme n'étant pas des victimes. Il n'y a donc pas d'autoreconnaissance à se voir ou à se considérer comme une victime dans une situation de violence conjugale.

La dénonciation de la violence à la police est très difficile. Les victimes ont très peur d'être stigmatisées. Au niveau judiciaire, il n'est pas toujours facile de démêler la situation à savoir qui est victime, qui est agresseur ou s'il s'agit plutôt de violence mutuelle. Il est difficile d'identifier si la violence est unidirectionnelle, bidirectionnelle, réactive ou situationnelle. Dans certaines situations, ils seraient faussement accusés de violence conjugale et éprouvent de grandes difficultés à voir les enfants.

Il est rapporté que les hommes ne savent pas vers qui s'adresser et qu'ils font une multitude de demandes auprès d'organismes pour tenter d'avoir de l'information, de l'aide ou des références. Ils ont l'impression que les services sont inadéquats pour eux. Il n'y a pas de lieu unique pour les accompagner ou les informer sur les démarches policières et judiciaires. Il y a un manque de ressources et la crainte est forte d'être jugé comme un imposteur. Le silence est sauvegardé pour éviter de dire «souffrir des agressions» et de dévoiler l'échec de son identité masculine. L'évitement, l'isolement et la honte ont une incidence importante sur l'absence de reconnaissance de la violence conjugale. Après, les séquelles psychologiques sont longtemps présentes. Il serait parfois difficile de se réapproprier son corps et son identité sexuelle.

Lors des deux journées, les éléments identifiés pour faciliter l'intervention sont : la transmission des connaissances entre le milieu intervenant sur le terrain et celui de la recherche; la sensibilisation de la population et le dépistage; la formation des intervenant(e)s et la collaboration essentielle entre les partenaires.

Besoins des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle

En conformité avec les échanges des journées d'études 2011 et des données recueillies par notre organisme depuis plus de douze ans, nous avons rédigé un tableau des besoins en les regroupant selon la typologie habituellement utilisée AU SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS (SAC).

Besoins de sécurité :

- Assurer sa sécurité physique;
- Protéger sa sécurité psychologique;
- Garantir la sécurité des enfants;
- Soutenir ses conditions de vie de base;
- Pouvoir recevoir un aide rapide dans des situations urgentes.

Besoins affectifs :

- Être entendu, validé;
- Établir un lien de confiance;
- Diminuer l'invisibilité;
- Recevoir du support;
- Briser l'isolement;
- Être rassuré face à l'exclusion familiale et sociale;
- Sauvegarder le lien avec les enfants.

Besoins cognitifs :

- Comprendre la situation complexe et aliénante;
- Améliorer la communication dans le couple;
- Se démêler, diminuer la confusion;
- Conseils pour aider l'autre.

Besoins de se mettre en action :

- Avoir des directives pour faire cesser la violence;
- Savoir quoi faire pour réduire l'escalade et améliorer la relation;
- Avoir un accompagnement et des orientations pour lui et/ou ses enfants;
- Pouvoir entreprendre des procédures judiciaires en toute sécurité.

Besoins de croissance :

- Reconstruire son identité personnelle;
- Réduire l'impact de la violence et refaire confiance;
- Briser le silence;
- Se recentrer sur soi, ses valeurs et ses besoins;
- Faire une démarche avec un professionnel en relation d'aide;
- Développer des liens significatifs et un réseau social;
- Se redéfinir en lien avec ses rôles sociaux.
- Collaborer pour favoriser des actions sociales.

Orientations pour améliorer l'intervention

En regard des situations rencontrées et des échanges lors des journées d'étude 2011, nous pouvons préciser quelques orientations essentielles pour améliorer l'intervention auprès des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle. Des difficultés importantes ne permettent pas d'assurer la disponibilité de services appropriés; des réticences freinent le développement d'interventions efficaces et des enjeux institutionnels semblent justifier l'absence de l'offre de services adaptés. Quelques mesures permettraient d'apporter les correctifs nécessaires. Le tableau suivant illustre divers éléments pertinents.

Niveau de l'intervention et de la sensibilisation :

- Offrir des services de 1^{ère} ligne accueillants,
- Accompagner et soutenir afin de réduire l'isolement,
- Valider le vécu et reconnaître la problématique,
- Respecter et amoindrir l'exclusion sociale,
- Reconstruire l'identité personnelle,
- Reconstruire l'identité sociale,
- Sensibilisation à la socialisation selon le genre,
- Développer des formations pertinentes pour les intervenant(e)s.

Niveau du discours politique :

- Préserver une vision sociale de la problématique des hommes subissant de la violence conjugale,
- Actualiser l'adaptation aux réalités particulières afin de développer les services pour les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle (conformément à la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995),
- Mettre à jour la Politique interministérielle afin de la rendre conforme à l'évolution des pratiques selon le genre.

Niveau des recherches :

- Approfondir les concepts pour une meilleure interprétation,
- Recueillir des données qualitatives et favoriser le développement d'une analyse sociale sur la problématique.

Niveau de la collaboration intersectorielle :

- Assurer les services nécessaires auprès des clientèles marginalisées.
- Favoriser la contribution des acteurs concernés.
- Arrimer les pratiques socio judiciaires en regard au droit de la famille dans un contexte de violence conjugale auprès des réalités particulières.

Recommandations et propositions

1. La prévention et la promotion

Engagements proposés	Objectifs visés
1.1 Inclure dans les campagnes de sensibilisation à la violence conjugale des éléments pour les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) Rendre visible la problématique. b) Promouvoir des rapports égaux. c) Diminuer la banalisation de la violence envers les hommes dans les rapports conjugaux et familiaux.
1.2 Outiller et informer les intervenantes et les intervenants sur la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) Améliorer le dépistage de situations particulières et favoriser la reconnaissance de la problématique. b) Assurer que les hommes subissant de la violence conjugale soient traités avec respect et sérieux.

2. Le dépistage et l'identification précoce

Engagements proposés	Objectifs visés
2.1 Développer les habiletés des intervenantes et des intervenants à déceler les signes de violence conjugale en tenant compte des réalités des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir les pratiques d'intervention précoce en incluant des activités de sensibilisation et de formation précisant les dynamiques et les formes de violence conjugale. b) Assurer un suivi adéquat pour éviter de maintenir l'exclusion, la culpabilisation et l'invisibilité.
2.2 Développer avec les réseaux de services une stratégie d'intervention basée sur une communauté de pratiques et une réelle collaboration.	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer la participation des partenaires et la complémentarité d'intervention pour soutenir un dépistage efficace de la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.

3. L'intervention psychosociale

Engagements proposés	Objectifs visés
<p>3.1 Rendre disponible des services de 1^{ière} ligne en mesure d'intervenir auprès de situations diverses en matière de violence conjugale incluant les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) S'assurer que les ressources répondent aux besoins de sécurité et de soutien psychosocial des hommes subissant de la violence conjugale. b) Accroître l'offre de services adaptés. c) Réduire l'impression d'exclusion et d'isolement. d) S'assurer que le processus d'évaluation permet de bien cerner les diverses formes et dynamiques de violence. e) Mettre à jour une liste de personnes sensibilisées et formées pour intervenir auprès de cette problématique.
<p>3.2 Mettre à jour les ressources et les services offerts pour les hommes subissant de la violence conjugale dans chaque région du Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Faire connaître à la population masculine les services régionaux offerts afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité des services. b) S'assurer que les informations adaptées aux réalités particulières incluant les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, soient transmises à la population.
<p>3.3 Outiller et soutenir les organismes communautaires afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins d'évaluation, de soutien, d'accompagnement et de suivi des hommes en matière de violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) S'assurer que les ressources offrent les services spécifiques et adaptés aux diverses situations. b) S'assurer que le processus d'évaluation permet de bien cerner les diverses formes et dynamiques de violence. c) Consolider les ressources qui répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilisation. d) Donner accès à un ensemble de services aux hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle pour mieux

<p>3.4 Dispenser une formation adaptée aux différentes formes et dynamiques de violence afin de mieux différencier les diverses réalités de la violence conjugale et d'évaluer la complexité des situations.</p>	<p>répondre aux besoins de protection, de soutien psychosocial.</p> <p>a) Outiller les intervenantes et les intervenants d'un continuum en matière de violence conjugale et d'indicateurs pour évaluer les hommes en situation de violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.</p>
--	--

4. L'intervention judiciaire et correctionnelle

Engagements proposés	Objectifs visés
<p>4.1 Mettre en place des dispositions pour que la ligne S.O.S violence conjugale développe des pratiques d'inclusion pour les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.</p>	<p>a) Assurer que les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle, reçoivent une réponse appropriée à leurs besoins de protection pour eux et leurs enfants.</p> <p>b) S'assurer de mettre à jour les ressources et les services offerts pour les hommes subissant de la violence conjugale dans chaque région du Québec.</p>
<p>4.2 Assurer l'accessibilité à l'ensemble des services judiciaires et développer des pratiques d'inclusion pour les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.</p>	<p>a) Encourager les hommes vivant des réalités particulières à demander l'aide aux autorités judiciaires.</p> <p>b) Assurer la protection pour eux et leurs enfants.</p>
<p>4.3 Intégrer des notions permettant de cerner les différentes formes et dynamiques de violence afin de différencier les diverses réalités de la violence conjugale et de faciliter l'évaluation de la complexité des situations.</p>	<p>a) Sensibiliser le secteur policier afin qu'il améliore l'efficacité de ses interventions par une meilleure évaluation des situations.</p>

5. L'adaptation aux réalités particulières

Engagements proposés	Objectifs visés
5.1 Soutenir des projets de recherche portant sur les besoins et les interventions à privilégier auprès des personnes connaissant des réalités particulières, incluant les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) Documenter les problématiques spécifiquement au Québec. b) Développer des mesures visant à mieux répondre à ces problématiques pour contrer la violence conjugale.
5.2 Appuyer des activités de formation pour les membres des Table de concertation régionales sur les réalités particulières intégrant spécifiquement les hommes subissant de la violence conjugales, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) Accroître les connaissances sur les différents aspects de la problématique de la violence conjugale. b) Développer des pratiques d'inclusion permettant des interventions efficaces face à des réalités particulières.
5.3 Développer les habiletés des intervenantes et des intervenants à déceler les signes de violence conjugale en tenant compte des réalités des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> a) S'assurer que les ressources offrent les services spécifiques et adaptés aux diverses situations. b) S'assurer que le processus d'évaluation permet de bien cerner les diverses formes et dynamiques de violence et de différencier les situations.

6. Les conditions essentielles à la réussite des actions

Engagements proposés	Objectifs visés
6.1 Développer des lieux spécialisés de partenariats, soit régionaux ou/et provinciaux, en fonction des réalités particulières et de leurs spécificités.	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer la concertation des partenaires impliqués auprès de situations particulières ou de besoins spécifiques. b) Reconnaître que les communautés de pratiques sont efficaces face à des « situations minoritaires ».
6.2 Élaborer des mécanismes de partenariats interrégionaux et nommer des personnes ressources pour soutenir l'adaptation des services aux	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer des services de consultations et du mentorat pour soutenir des interventions face à des situations particulières dont les hommes subissant de la

réalités particulières dont les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.	violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle sur l'ensemble des régions du Québec.
---	---

7. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi

Engagements proposés	Objectifs visés
<p>7.1 Promouvoir des mesures inclusives concernant les organismes communautaires intervenants auprès des hommes en matière de violence conjugale et des divers services pour hommes en matière de violence conjugale en respect des principes de la Politique.</p> <p>7.2 Que le comité conseil considère qu'une approche inclusive et une vision sociale globale en matière de violence conjugale doit intégrer l'adaptation des réalités particulières, incluant des moyens d'actions pour la problématique des hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle.</p> <p>7.3 Mettre en place un plan d'action qui prenne en considération les nombreuses résistances et stratégies d'évitement de certains, tout en affirmant une volonté forte de refuser toutes formes de violence, de promouvoir le respect des personnes et le développement de rapports égalitaires.</p>	<p>a) Rejoindre l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués dans la problématique des hommes en violence conjugale.</p> <p>b) Faire connaître les clientèles masculines connaissant des réalités particulières à risques d'exclusion.</p> <p>a) Favoriser des actions gouvernementales pour l'ensemble des situations de violence conjugale; dans le but de protéger les femmes et les hommes subissant de la violence conjugale, sans égard à l'orientation sexuelle; les enfants exposés et de responsabiliser les hommes ayant des comportements violents.</p> <p>b) Poursuivre le développement des pratiques auprès de l'ensemble de la population et des familles, sans égard à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou la situation géographique.</p> <p>a) Favoriser la poursuite de l'actualisation de la Politique interministériel d'intervention en matière de violence conjugale, en respect de l'évolution des situations et de la complexité sociale.</p>

